

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-82

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET
OCTROI DE SUBVENTIONS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

La Ville est susceptible d'attribuer des subventions à des associations ou organismes extérieurs menant certains projets ou actions présentant un intérêt pour Caluire et Cuire et ses habitants.

- La Ville a participé le 21 juin dernier, pour la 7^e année consécutive, au Challenge Inter- Entreprises d'Aviron organisé par l'Aviron Club de Lyon Caluire (ACLC). Depuis trois ans, quatre bateaux formés d'agents et d'élus représentent la Ville. Les équipages mixent agents et élus. Outre la découverte de ce sport et le moment de convivialité offert, cet événement est un véritable moyen pour développer la cohésion et le sentiment d'appartenance aux services de la Ville. Compte-tenu de la popularité de celui-ci, il est proposé de poursuivre l'implication de la Ville et ainsi de proposer le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 375 € à l'association organisatrice.

- La section féminine de football de Caluire et Cuire a décidé en juin 2011 de devenir autonome et de monter sa propre structure : le Caluire Football Féminin 1968 (CFF 1968).
L'association a pour objectif le développement et la promotion de la pratique du football féminin. Elle a obtenu en 2012 le label «École de Football Féminin » par la Fédération Française de Football. Depuis quelques années, le football féminin connaît un fort engouement et le nombre des adhérentes ne cesse d'augmenter. Le club compte aujourd'hui 149 licenciées et évolue au niveau régional.
Le CCF 68 souhaite aujourd'hui continuer à développer son école de football, faire accéder ses équipes seniors au niveau national et ainsi promouvoir la Ville de Caluire et Cuire.
Afin de soutenir l'action du club et son développement, Il est proposé de lui verser une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

* à la majorité, par 39 voix pour et 2 contre,

- ATTRIBUE

une **subvention exceptionnelle de 2 375 euros à l'Aviron Club Lyon Caluire,**

- DIT

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 – nature 6745,

* à l'unanimité, par 41 voix pour,

- ATTRIBUE

une **subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association Caluire Football Féminin 1968,**

- DIT

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 – nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET